

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 28 (2001)
Heft: 4

Artikel: Été 2001 : aspects controversés du génie génétique
Autor: Crivelli, Pablo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects controversés du génie génétique

PABLO CRIVELLI

La dernière session a été chargée. Sur les neuf examinées, seule l'initiative populaire en faveur de l'adhésion à l'ONU a été acceptée. Toutefois, le Conseil national doit encore donner son avis. S'agissant du génie génétique, les représentants du peuple ont approuvé l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture dans un cadre strictement délimité. Enfin, la session s'est conclue sur une surprise: les deux Chambres ont rejeté la révision des dispositions du Code civil concernant les noms des époux.

Atmosphère détendue au Conseil national.

Le président de la Confédération, Moritz Leuenberger, en conversation avec la conseillère nationale

Brigitte Gadiot (UDC/GR) et Marian-gela Wallimann,

secrétaire générale de l'Assemblée



LE REJET de cette révision du Code civil – qui a nécessité six ans de travaux – par les deux Chambres du parlement au vote final a constitué une surprise. Selon le principe d'égalité entre les sexes, ce projet prévoyait que les futurs époux puissent garder leur propre nom sans mention du nom du conjoint. Cette solution posait problème

pour le choix du nom des enfants du couple: quel nom de famille leur donner en cas de désaccord à ce propos entre leurs parents? Dans un tel cas de figure, un juge aurait dû trancher la question en lieu et place des parents. Nombre de parlementaires des partis bourgeois (des rangs de l'UDC, du PDC, des libéraux et des radicaux romands) n'ont pu donner leur consentement à cette solution, si bien qu'au vote final, cette réforme, considérée par beaucoup comme dangereuse pour l'unité de la famille, a été rejetée.

Adhésion à l'ONU

Chose rare, le Conseil fédéral proposait au parlement d'approuver une initiative populaire, en l'occurrence celle en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. C'est à une large majorité que le Conseil des Etats a apporté son appui et il devrait en aller de même au Conseil national. Le ministre des affaires étrangères, Joseph Deiss, a contre avec détermination les craintes et les doutes relatifs à la neutralité, en affirmant que la neutralité ne pâtirait pas de l'acceptation de cette initiative et que la Suisse ne participerait pas à des opérations militaires.

des Etats a rejeté également l'initiative de l'UDC pour le versement à l'AVS des réserves excédentaires de la Banque nationale, mais a approuvé un contre-projet qui prévoit le partage de ces excédents entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire.

Les sénateurs ont également rejeté massivement l'initiative anti-avortement «pour la mère et l'enfant», jugée «fondamentaliste». Et, enfin, le Conseil national a rejeté à son tour deux initiatives populaires du Gouvernement pour une Suisse sans armée que le Conseil des Etats avait déjà rejetées en mars dernier: celle «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée» et celle «pour un service civil volontaire pour la paix».

Génétique: sujet délicat

Dans le domaine du génie génétique non humain, le Conseil des Etats a approuvé un moratoire de dix ans en matière d'expérimentation animale. Compte tenu du fait que la recherche dans ce domaine n'en est qu'à ses balbutiements, il a opté pour la prudence, ce qui rend peu vraisemblable l'apparition sur le marché ces prochaines années d'un animal transgénique. Mais la situation est différente en ce qui concerne la commercialisation des plantes génétiquement modifiées. La majorité du Conseil des Etats juge suffisantes les sévères normes actuelles, alors qu'une minorité proposait d'interdire la dissémination d'organismes génétiquement modifiés jusqu'en 2008. Diverses questions restent controversées, comme celle des effets négatifs que pourrait avoir la dissémination de tels organismes pour l'être humain, la faune et la flore. Dans un espace aussi réduit que le nôtre, il est impossible d'assurer la séparation entre cultures classiques et cultures transgéniques, ont estimé les adversaires de la dissémination.

Cet objet va maintenant au Conseil national. Ce dernier a réduit les prestations de la loi sur l'assurance chômage et allongé le droit de prescription pour les abus sexuels à l'encontre des mineurs. Enfin, il a décidé, dans le but d'améliorer la sécurité routière, d'introduire pour les nouveaux conducteurs le permis à l'essai sur une période de trois ans.